

Intéressement

Nous vous rappelons qu'une prime de 500 € a été négociée lors de la N.A.O. sous forme d'un complément d'intéressement, ainsi qu'un abondement exceptionnel de 300 % sur les premiers 70 € versés en 2018 dans le cadre du PEE (soit 210 €).

Vous pouvez, dès maintenant et jusqu'au 21 novembre 2017, vous connecter pour définir votre choix d'investissement sur le site **Personeo**.



En l'absence de réponse de votre part à cette date, votre complément d'intéressement sera intégralement investi dans le Plan d'Epargne Entreprise.

Besoin d'aide pour placer votre intéressement ? [Mode d'emploi](#)

Pour toutes autres questions, l'équipe **FO Banques BNPP** se tient à votre disposition au **01 40 14 38 24**

ou par mail : paris_irp_delegation_nationale_force_ouvriere@bnppparibas.com



Smartphone



Internet

Délégation Nationale
32 rue de Clignancourt 75018 Paris ACI :CSDRCA
Tél:01 40 14 38 24 Fax:01 40 14 60 05
Mail paris_irp_delegation_nationale_force_ouvriere@bnppparibas.com



Facebook



Twitter

